

Bases du concours

La société de promotion est Lloret Futur, SA (ci-après, « l'organisateur »), domiciliée Avinguda de les Alegries, n° 3, et titulaire du CIF A17354333.

1. Objet

L'objet de ce concours est d'offrir des prix constitués par un séjour deux jours, du 26 au 27 avril 2019 (une nuitée) dans un hôtel de Lloret de Mar. Les gagnants pourront effectuer de manière gratuite les activités citées plus loin liées au Lloret Cycling Weekend.

2. Date de commencement et de fin

Le concours débutera à partir du 04/03/2019 à 14 heures et prendra fin le 03/04/2019 à 23h59 (les deux dates sont comprises dans la période). Seules feront partie du processus de tirage au sort les personnes qui s'inscrivent dans le délai mentionné. Une fois le délai achevé, toute inscription sera considérée comme nulle.

3. Participation et conditions

Toute personne âgée de plus de 18 ans qui s'inscrit sur la page <http://www.lloretcycling.com/fr/lloret-cycling-weekend-2019> dans les délais établis pourra participer au tirage au sort. L'inscription comporte l'acceptation des bases du concours. Toute personne ayant des relations de nature commerciale ou professionnelle avec l'organisateur de ce concours est exclue de la participation. Cette interdiction s'étend également aux membres directs de la famille des personnes citées. Le non-respect de cette prérogative entraînera la nullité de l'inscription. De la même manière, les participants qui ne respecteront pas les règles de fonctionnement du concours seront expulsés du concours.

Seules pourront prétendre au prix les personnes qui ont enregistré d'une manière correcte et valide leurs données. Toute information fausse ou incorrecte qui sera saisie dans le système est responsabilité de la personne.

Chaque personne ne pourra s'inscrire qu'une seule fois au concours, et les inscriptions qui sont effectuées plus d'une fois seront considérées comme nulles.

4. Prix

Le prix consistera en un séjour dans un hôtel de Lloret de Mar, du 26 au 27 avril 2019, comprenant également le déjeuner. Les 5 gagnants pourront être accompagnés d'une personne ou de son conjoint qui aura le droit de participer à toutes les activités du prix.

De plus, ils participeront à titre gratuit aux activités et événements suivants dans le cadre du Lloret Cycling Weekend:

- 26/04 Participation à la Ride with Friends
- 26/04 Table ronde avec des sportifs
- 26/04 Dîner VIP
- 27/04 Inscription au GF Lloret Costa Brava

Le transport et les frais qui ne sont pas compris dans le prix du concours seront à la charge du gagnant.

Le prix ne sera pas pour sa valeur financière et il n'est pas transférable à une autre personne, et il n'est pas remboursable non plus. Il ne pourra pas être échangé avec un autre week-end, il ne sera possible d'utiliser le prix que sur le week-end du 26 au 27 avril 2019

5. Gagnants

L'élection du gagnant se fera au hasard parmi tous les participants. Il y aura 5 prix identiques à partager entre les 5 gagnants le 04/04/2019. Ce même jour, il y aura également la désignation des 5 gagnants remplaçants. La notification du prix se fera via courrier électronique, auquel il sera nécessaire de répondre afin d'accepter dans un délai maximum de 48 heures à compter du moment de l'envoi du courrier électronique.

S'il n'est pas possible de notifier le prix au gagnant en première instance ou s'il manque la réponse de celui-ci, il sera procédé à la notification de son remplaçant qui disposera lui aussi de 48 heures pour répondre au courrier électronique à compter du moment de l'envoi du courrier électronique. Si le gagnant remplaçant ne répond pas non plus et de ce fait, n'accepte pas dans un délai de 48 heures, le prix du séjour correspondant sera considéré comme perdu.

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser les coordonnées fournies par les gagnants lors de leur inscription au concours. Avec l'inscription, le gagnant a déjà donné son consentement.

6. Informations supplémentaires

Lloret Futur, SA se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions du présent concours, y compris le changement de la date de fin de celui-ci, ou le changement de la date du week-end correspondant au prix. Lloret Futur, SA se réserve également le droit d'annuler certaines des activités mentionnées sans l'obligation de les changer par d'autres, ainsi que la possibilité de déclarer le prix perdu en cas d'irrégularités.

Toutes les informations seront publiées au fur et à mesure du déroulement du concours. La participation à ce concours suppose l'acceptation de la totalité des conditions générales qui sont exposées ici. Face à d'éventuelles interprétations, c'est celle de l'organisateur qui prévaudra.

Les données fournies par les participants seront enregistrées sur le fichier automatisé dont la titularité et la responsabilité appartiennent à Lloret Futur, SA, à l'instar des entreprises qui collaborent au concours. Ces données seront utilisées aux fins du concours, mais également à d'éventuelles fins commerciales. La personne qui participe donne son consentement pour l'envoi d'informations commerciales, de promotions, de concours et de publicité sur des produits et des services par courrier électronique à partir du moment de la cession de ses données personnelles. Ces données seront traitées conformément aux dispositions établies dans le Règlement européen sur la protection des données (RGPD) et à la loi organique 15/1999, du 13 décembre, sur la protection des données à caractère personnel.

7. Publication et diffusion des gagnants

Les gagnants acceptent, pour le seul fait de participer au tirage au sort, que leurs noms complets puissent être publiés sous divers moyens pour la diffusion de l'activité.

En outre, les participants autorisent de manière expresse les organisateurs à l'usage, à la diffusion et à l'utilisation publicitaire de l'image du gagnant et des informations fournies (y compris, notamment, le prénom et le(s) nom(s)), à travers tout type de moyens ou de support, y compris le support papier, numérique, web, vidéo, et les communications en général, etc. pour la réalisation d'activités institutionnelles, promotionnelles et d'entreprise du tourisme de la Mairie de Lloret de Mar. La présente autorisation possède un cadre géographique mondial et elle est accordée à titre gratuit et de manière indéfinie.

8. Protection des données

Conformément aux dispositions établies à l'article 13 du Règlement général sur la protection des données, nous vous informons que vos données fournies seront intégrées à un traitement responsabilité de Lloret Futur, SA pour la gestion et la diffusion du concours ainsi que – si vous l'avez autorisé – pour vous envoyer les communications des services et des activités touristiques de Lloret de Mar. Le participant pourra à tout moment révoquer son consentement à la réception de ces communications commerciales. Vos données ne seront pas cédées à des tiers, excepté pour le traitement nécessaire à la remise et à la gestion des prix. Une fois la fin du concours annoncée, elles seront conservées par obligation légale comme partie de l'enregistrement des dossiers de la Mairie. Pour plus d'information, veuillez consulter notre politique de confidentialité sur notre site web.

n>D'autre part, nous vous informons de la possibilité d'exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression et le reste de vos droits par le biais de l'envoi d'une communication écrite adressée à: Oficina d'Informació i Atenció Ciutadana de l'Ajuntament de Lloret de Mar, "Exercici de Drets"* Plaça de la Vila nº1, 17310 Lloret de Mar (Girona) *Bureau d'information et de service des citoyens de la Mairie de Lloret de Mar.

9. Limitation de la responsabilité

Lloret Futur, SA ne répondra pas à d'éventuelles problématiques découlant du fonctionnement anormal de tiers impliqués dans le service technique <http://www.lloretcycling.com/fr/lloret-cycling-weekend-2019> . Elle ne sera pas responsable non plus de la perte des données transmises de façon incorrecte ni de celles qui sont transmises en dehors des délais impartis.